



ACTE n° 2024D25
DELIBERATION portant sur le programme Travaux 2024

Le dix-sept mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents (9) : MARTY Denis, BENAZECH Roland, RISSE Sylvie, GOULESQUE Didier, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, DUCROS Alexandre, CORTESE Jean -Louis.

Absents excusés (6): SELAM Fatima, , LEQUEUX Jean-Louis, DURAND Joelle, FAUGERES Karine, BLANC ANTES Danielle, FRAYSSINET Sylvie.

Pouvoirs (4) : SELAM Fatima donne pouvoir à VERDIER Jean Pierre, LEQUEUX Jean-Louis donne pouvoir à PIETROPOLI Jean Philippe, DURAND Joelle donne pouvoir à Denis MARTY, FAUGERES Karine donne pouvoir à GOULESQUE Didier.

Secrétaire de séance : VERDIER Jean-Pierre

2024D25 : Circulation sur la voie RD 91 – Demande du Département du Tarn

Monsieur le Maire rappelle que la RD 91 dessert les communes entre Carmaux et Cordes, via Monesties, Le Ségur, Salles sur Cérou et Saint Marcel Campes.

Le Département a saisi les communes en vue de **procéder à des modifications de traitement des priorités** sur cette route n°91. Il envisage « ...de régler la priorité sur tous les carrefours en attribuant un caractère prioritaire à la RD n°91 sur l'ensemble de cet itinéraire. »

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

- Valide la proposition du Département du Tarn sur la réglementation des priorités sur la RD n°91,
- Autorise le Maire à établir et à signer tout document permettant de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré en Mairie de Monesties, le jour, mois et an ci-dessus.

Monsieur le Maire
Denis MARTY

